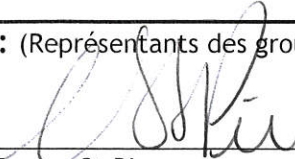


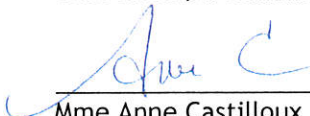
## ORDONNANCE COLLECTIVE

NOM DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE : <h3 style="text-align: center; margin: 0;">Prescriptions des inhalateurs du domicile chez les usagers admis avec un diagnostic ou antécédent de MPOC</h3>		NUMÉRO : <h3 style="text-align: center; margin: 0;">OC : PHA-08</h3>
INSTALLATION(S) / CENTRES D'ACTIVITÉS CONCERNÉE(S) : <h3 style="text-align: center; margin: 0;">Hôpital BMP</h3>		MISE EN VIGUEUR LE : <h3 style="text-align: center; margin: 0;">Février 2012</h3>
PROTOCOLE ASSOCIÉ : <input type="checkbox"/> OUI (# _____ ) <input type="checkbox"/> NON		ORDONNANCE PERMANENTE OU COLLECTIVE REMPLACÉE : # _____
ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) : Initier un traitement par inhalateur identique à celui à la maison <u>exluant ventolin</u> .		
PROFESSIONNEL(S) HABILITÉ(S) : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Inhalothérapeutes pratiquant au CSSS La Pommeraie (installation BMP)</li> <li>▶ Pharmaciens pratiquant au CSSS La Pommeraie</li> </ul>		
SITUATION CLINIQUE VISÉE OU GROUPE DE CLIENTS VISÉS : Tout usager atteint de MPOC, déjà diagnostiqué, se présentant au triage et qui sera probablement gardé à l'observation ou admis pour cette condition médicale.		
BUT THÉRAPEUTIQUE : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Optimiser la prise en charge du patient atteint de MPOC</li> <li>▶ Assurer la continuité des soins de l'usager en ayant une bonne connaissance de son traitement à domicile</li> <li>▶ Répondre au critère d'agrément Canada (POR = Pratique organisationnelle obligatoire) en effectuant un bilan comparatif partiel (orienté pour le traitement de la MPOC)</li> </ul>		
INDICATIONS DES CIRCONSTANCES DÉCLENCHANT L'EXÉCUTION DE L'ORDONNANCE : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Tout usager atteint de MPOC, déjà diagnostiqué, se présentant au triage pour un épisode décompensation ou exacerbation de MPOC</li> <li>▶ L'inhalothérapeute ou le pharmacien complète l'histoire médicamenteuse selon les normes de la pharmacie à l'aide du profil pharmacologique et du patient ou son répondant en lien avec sa condition pulmonaire. Il re prescrit et administre les inhalateurs tel que pris par l'usager à son domicile. Si le profil externe n'est pas disponible, l'histoire est complétée et les médicaments re prescrits. Cependant, une deuxième vérification est complétée à la réception du profil externe.</li> </ul>		
INDICATIONS CLINIQUES : 1. Tout usager atteint de MPOC admis au CSSS La Pommeraie installation BMP	CONTRE-INDICATIONS CLINIQUES : 1. Aucune source d'information disponible (ex. profil externe non disponible, usager non questionnable, etc.)	
Mise en pages : 2011-11-18. Réf. : U:\RP\Sec_data\Dsp_cmdp\CMDP\OC- OP- PROT\OC\OC PHA\OC PHA-08 Inhalo histoire médicamenteuse.doc.		

**Signatures :** (Représentants des groupes consultés)

  
Mme France St-Pierre  
Chef du département de pharmacie

2012/02/07  
Date

  
Mme Anne Castilloux  
Service d'inhalothérapie

2012.04.05  
Date

  
Dre Debora Andriuk  
Chef du département de médecine générale

2011/12/01  
Date

  
M. Paul Berger  
Directeur des services multidisciplinaires

2011/12/05  
Date

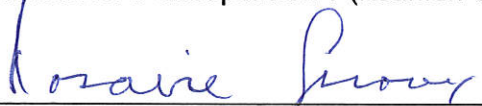
  
Mme Louise Favreau  
Directrice des soins infirmiers

2011/12/02  
Date

  
Dr Jacques Laplante  
Directeur des affaires médicales et services prof. par intérim

2012/02/28  
Date

Recommandation d'acceptation : (Réunion du 9 nov 2011 )

  
Dr Rosaire Giroux  
Président du CMDP

2012/03/02  
Date

Approbation : Réunion du 14 Fév 2012

  
Comité de direction

12/03/2012  
Date